

Grenoble

«Je me sens abandonné et trahi» : ces mineurs isolés témoignent de leur détresse

Certains d'entre eux viennent de très loin, ont des histoires très particulières et sont arrivés en France pour «se construire un avenir». Sauf que la réalité peut parfois être bien différente de leurs propres attentes. Certains d'entre eux se retrouvent confrontés à l'attente interminable d'un rendez-vous au département pour qu'on détermine leur âge, d'autres sont redirigés vers la préfecture, car jugés majeurs.

Le regard humide et la voix tremblotante, Mayoko dit avoir 16 ans. «Je suis arrivée en France en juillet avec un ami de mon oncle, mais il m'a abandonnée. Je me suis retrouvée seule, à la rue, et je ne savais même pas qu'il fallait me présenter à l'hôtel du Département», raconte la jeune fille. «Quand j'y suis allée, j'ai eu un rendez-vous, puis on m'a expliqué que je mentais, que je n'avais pas 16 ans, que j'en avais bien plus», poursuit Mayoko, originaire du Congo. «J'ai vécu une vie tellement difficile au pays; j'ai perdu mon père, je ne retrouvais plus ma mère. Être ici sans famille... Je me sens abandonnée», conclut-elle, un sanglot dans la voix. Elle souhaite «aller à l'école». En attendant, la jeune fille a demandé une nouvelle expertise et est logée en famille d'accueil. «J'en change tout le temps, ce n'est pas stable, j'ai très souvent peur.»

«Depuis juin, je suis dehors, alors j'attends»

Mbuka, lui, va à l'école. «Mais je me suis inscrit sans l'aide de personne. Quand je suis arrivé début janvier 2024, je n'avais pas encore 16 ans. J'ai dormi quatre mois dehors. Puis le Département m'a dit que je mentais sur mon âge, que j'avais 30 ans. Mais moi, je

me bats, je me suis débrouillé pour m'inscrire à l'école, j'ai réussi, je vais au lycée Argouges à Grenoble», raconte le jeune homme, qui souhaite repasser la visite médicale le plus tôt possible. «Je vais avoir 18 ans, et à ce moment-là, tout sera trop tard. En ce moment, c'est une dame congolaise qui m'héberge. Je ferai tout pour m'en sortir», explique le jeune homme, avec détermination.

«J'ai déjà eu recours à la prostitution quand j'étais au Congo, je ne veux pas recommencer»

Souleymane, 16 ans, est originaire de Côte d'Ivoire. «Quand je suis arrivé à Grenoble, je suis allé me présenter au Département. Ils m'ont logé trois jours à l'hôtel avant de me rediriger vers le Secours catholique. Ils m'ont aidé, ont fait appel à un avocat, puis nous avons réuni

tous mes papiers. Même comme ça, cela n'a pas suffi. Je suis majeur à leurs yeux. J'ai de nouveau demandé un rendez-vous et depuis juin, je suis dehors. Alors j'attends.»

Ruth, 17 ans, et Djicamara, 16 ans, vont eux aussi à l'école. Mais le Département n'a pas non plus validé leur minorité. «Je n'ai pas de domicile, je dors dans un refuge pour SDF», annonce d'emblée Djicamara, qui pourtant va à l'école. «Je suis arrivé de Guinée il y a un an et sept mois exactement. Le Département a déterminé que je n'avais pas 16 ans, pourtant c'est le cas. Moi aussi, j'ai demandé un nouveau rendez-vous, il faut me croire, c'est mon véritable âge», insiste le jeune homme. «Quand le Département a décidé que j'étais majeur, il m'a dit d'aller au Secours catholique. Quand je dois manger, je vais chez eux. Sachez que je vais à l'école, je prépare un bac pro Melec (mé-

tiers de l'électricité) et j'ai besoin de stabilité pour étudier.»

De la stabilité, c'est également ce dont a besoin Ruth, 17 ans. «En arrivant ici, je suis immédiatement allée me présenter au Département, j'étais tellement sûre qu'on allait m'aider. Mais on ne m'a pas crue sur mon âge. J'ai déjà eu recours à la prostitution quand j'étais au Congo, je ne veux pas recommencer, car je suis partie à cause de cela. Je me sens négligée, je n'ai pas de repères.»

Les deux jeunes gens sont également confrontés au problème du deal. «On est souvent approchés par les dealers. Ils nous proposent de l'argent et on fait les guetteurs, mais j'ai toujours refusé. Je veux rester honnête, mais la conséquence, c'est qu'ils refusent que nous passions dans leurs zones», confie le jeune, qui ajoute également «avoir peur».

● **Nourhane Mahmoudi**

Mbuka, 17 ans, arrivé seul en France début 2024, raconte avoir dormi quatre mois dans la rue avant de pouvoir s'inscrire au lycée. Photo Le DL/Jean-Baptiste Bornier

Une mobilisation devant l'hôtel du Département

«Un mineur sans toit, sans droit, c'est un échec collectif», peut-on lire sur une banderole accrochée aux grilles devant l'hôtel du Département, à Grenoble, vendredi 26 septembre. Un rassemblement organisé par le collectif l'Oasis des jeunes, dont les membres, exclusivement composés de mineurs isolés, souhaitent «alerter sur leur situation». Arrivés à l'âge de 15 ou 16 ans en France, ils ont dû passer par la case Département, justement pour faire valider leur identité et surtout leur âge. Sauf que, pour certains, ce dernier estime que les âges communiqués ne sont pas les bons. En d'autres termes, ils ne sont pas mineurs

mais bien majeurs : leur cas dépend alors non plus du Département, mais de la préfecture.

«Lenteurs administratives»

Dans l'assistance, des élus départementaux mais également des associations venues en soutien, une cinquantaine de personnes au total. Les jeunes ont pris la parole les premiers (lire ci-dessus) avant de laisser la place aux associations et aux élus présents.

Ces dernières ont dénoncé «les lenteurs administratives» et les «refus de reconnaître la minorité» de certains adolescents arrivés récemment en Isère. «Un mineur, lorsqu'il présente



Une vingtaine de mineurs isolés ont manifesté devant l'hôtel du département. Photo Le DL/J.-B.B.

des papiers en règle, devrait avant tout être logé, pour éviter la rue», a insisté

l'association Droit au logement. ● **N.M.**



« Je suis arrivée en France en juillet avec un ami de mon oncle, mais il m'a abandonnée. Je me suis retrouvée seule, à la rue, et je ne savais même pas qu'il fallait me présenter à l'hôtel du Département. Quand j'y suis allée, j'ai eu un rendez-vous, puis on m'a expliqué que je mentais, que je n'avais pas 16 ans, que j'en avais bien plus »

Mayoko,
originaire du Congo

Le Département se défend: «les délais sont raisonnables» et «les mineurs isolés automatiquement mis à l'abri»

Mis en cause par les associations de soutien aux mineurs, le Département de l'Isère affirme de son côté que chaque cas est «examiné» et que «les délais sont respectés pour obtenir une évaluation de minorité et d'isolement». Cette évaluation, explique-t-il, se déroule en deux temps. «Il y a un premier entretien pour expliquer à la personne concernée la procédure d'évaluation, puis une prise d'empreintes pour vérifier si elle a déjà été évaluée dans un autre département.»

Vient ensuite l'entretien, qui consiste en une «évaluation conforme au code de l'action sociale et des fa-

milles», poursuit le Département, sans toutefois préciser la teneur de l'échange ni les questions posées aux mineurs non accompagnés.

«Si la minorité n'est pas prouvée, hors de question de saturer le système»

Pour les personnes déclarées mineures, le Département assure qu'elles sont «automatiquement prises en charge», avant de nuancer: «Si la minorité n'est pas prouvée, il est hors de question de saturer le système, d'autant que ces jeunes sont souvent issus de filières d'immigration illégale.»

● N. M.



Le Département justifie ses refus par la volonté de «ne pas saturer le système».
Photo d'illustration Le DL/Ève Moulinière